

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 mai 2023

Étaient présents : Mmes et MM. Frédéric DREVET, Annette PARISSOT, Jean-François MAURICE, Florence BENEDIC, Philippe MASSON, Carole HENNEQUIN, Jean-Pierre JEROME, Anny THOUVENIN, Ruth DIECKMANN, Michel AUBRY, Catherine GIGNEY, Thierry THOMAS, Cécile ADELBRECHT, Virginie DEFER, Ghislain BILQUEZ, Conseiller Municipaux

Absents excusés : Mmes et MM. Eveline MAURICE (pouvoir à Jean-François MAURICE), Erick VOGEL (pouvoir à Jean-Pierre JEROME), Geoffrey JOLY (pouvoir à Carole HENNEQUIN), Thomas CARDOSO (pouvoir à Florence BENEDIC)

Absents : Mme et MM. Nadia BIETTE, Sébastien HUMBERT, Jean-Christophe HOFFMANN, Yannick CLAUDIC

Secrétaire de la séance : Mme Virginie DEFER

Collectif Citoyen du Val de Vôge : Monsieur Thomas ALVAREZ, référent Collectif Citoyen du Val de Vôge dresse une synthèse des actions 2023 du CCVV, actions closes ou à venir :

1 – Actions closes

- **Chantier ramassage de déchets sauvages le 18 mars**

3 sites, 22 personnes (4 enfants), 45 sacs poubelle soit 2 m3

A noter une décharge sauvage importante le long du Recourt vers la Landre qui mériterait une autre journée.

- **Groupe de travail « Vitrines vacantes »**

Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'embellissement des vitrines des locaux vacants du centre bourg, Elvia et Guy CHASSARD ont piloté la mise en scène de la vitrine de l'ancien traiteur de la Place sur le thème des tables de La Fontaine. Animation avec la Médiathèque à étudier

- **Opération « Volets repeints »**

Relancée à l'occasion de la Fête de la Transition, le WE dernier.

Démonstration sur les portes du RDC du bâtiment communal (ancienne prison ?) face à la fontaine La Samaritaine.

Décapage, fabrication de la peinture (gris Pompadour), application.

2 – A venir

Dans l'ordre chronologique :

- **Chantier participatif « construction bois »**

Prévu le samedi 3 juin dans la perspective du festival La Boom les Bains, construction de toilettes sèches et autres structures éphémères qui serviront au festival Ô les Bains de septembre également.

- **Festival Ô les Bains**

En cours de préparation avec une prochaine réunion le 1^{er} juin.

Animations, ateliers, artistes, spectacles sont déjà choisis (21/03)

- **Chantiers participatifs « Plantations d'arbres »**

A l'aire de camping-car de Bains et place de la Fête à Harsault à l'automne.

- **GT « Restauration de sentiers »**

Objectif : relier le centre de Bains les Bains à la Voie Bleue (VR 50) pour bénéficier de l'apport d'une clientèle de cyclotouristes qui est appelée à se développer.

Quelques chiffres et informations attestant de l'opportunité que cela représente

+ 28% de trajets en vélo entre 2021 et 2019

+29% les ventes de vélos électriques entre 2020 et 2019

⇒ En 2022 sur les relevés des 2 compteurs installés à Chavelot et Les Voirives on a constaté 321 passages/jour, soit à minima 160 vélos si on table sur un A/R chacun. Ce chiffre est moins important, sur la période, pour la partie sud et s'établit à 45 vélos/jour.

⇒ Véloodyssée (côte atlantique, 1300 km) => 100 M€/an de retombées économiques directes ou induites.

⇒ 68 €/jour de dépense d'un cyclotouriste dont 70% hébergement.

Un moment propice avec le **Plan vélo et mobilités actives => 2027** du gouvernement, susceptible d'accompagner le projet avec, entre autres,

- le **Fonds Mobilités Actives**

- et le programme **AVELO 2**

Une reconnaissance a été effectuée le 23 mars et le projet retenu, pour présentation début 2024 en CM, est la liaison via la Voie Romaine de la halte fluviale de Hautmougey (Pont du Coney) au centre bourg balnéen.

Accord de la CAUE pour nous accompagner dans ce projet qui suppose une préparation approfondie : création d'une voie cyclable avec élargissement de l'ancienne Voie Romaine, aménagements paysagers (haies), budgétisation, demande de subventions...

- Festival La Boom-les-Bains : Monsieur Vincent HENNEQUIN, co-organisateur associatif du festival La Boom-les-Bains nous présente celui-ci :

Proposition d'un Univers Musical varié couplé à un marché de produits locaux, des jeux et concours :

* Entrées payantes 15 €/jour – 25 €/week-end

* Public attendu : des jeunes aux moins jeunes en passant par les familles / jauge maximale : 500 personnes

* Valeurs portées à l'occasion de ce festival : le partage, la diversité, le vivre ensemble

N° 60) TRAVAUX PONT CLAUDE ANDRÉ

Considérant le pont Claude André reliant la commune de La Vôge-les-Bains et la commune de Fontenoy-le-Château ; Considérant que suite à un accident le garde-corps a été endommagé ; Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réparations afin de permettre la sécurité des usagers et prolonger la durée de vie de l'ouvrage ; Considérant le montant estimatif des travaux s'élevant à 6 384,€ TTC ; Considérant la volonté de la commune de La Vôge-les-Bains de participer aux frais des travaux à hauteur de 50 % du reste à charge une fois le FCTVA déduit ; Considérant qu'il convient de choisir le maître d'ouvrage ; Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **APPROUVE** les travaux du Pont Claude André ; **DIT** que la commune de Fontenoy-le-Château sera le maître d'ouvrage ; **DÉCIDE** de participer à hauteur de 50 % du solde du montant des travaux une fois le FCTVA déduit.

N° 61) RÉVISION CONVENTION OPÉRATION " VOILETS REPEINTS " TAUX 2023

Considérant la délibération DE_2021_079 du 24 Août 2021, validant la convention "Opérations Volets Repeints 2021" ; Considérant la délibération DE_2022_051 du 19 mai 2022, validant le taux de prise en charge d'une partie des frais pour l'année 2022 ; Considérant l'article 6 de la convention qui précise que le taux de prise en charge par la commune des travaux de dépose, décapage et repose selon les entreprises agréées par la commune est variable d'une année à une autre et qu'il sera donc défini chaque année par révision de la convention, systématiquement soumise à délibération du Conseil Municipal ; Considérant la volonté de la commune d'aider à la même hauteur que l'année 2022, soit une prise en charge d'une partie des frais au taux de 30 % (hors forfait mentionné à l'article 7) ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **VALIDE** la convention Opération " Volets Repeints " pour l'année 2023 avec un taux de prise en charge des frais par la commune à hauteur de 30 % ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

N° 62) CRÉATION OPÉRATION : SALLE JULES DORGET

Considérant la délibération n° DE_2022_135 du 24 novembre 2022 approuvant l'acquisition du bien immobilier cadastré 234 D 1367 sis La Forge de Thunimont, Harsault 88240 LA VÔGE-LES-BAINS ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **CRÉE** l'opération "Salle Jules Dorget" ; **ALLOUE** à cette opération une enveloppe budgétaire d'un montant de 8000 € ; **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter toutes les subventions possibles et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

N° 63) OPERATION CHAUFFERIE : AVANT PROJET DEFINITIF (APD)

Considérant la délibération n° DE_2020_141 du 26 novembre 2020 créant l'opération Chaufferie Collective Bois ; Considérant la délibération n° DE_2022_015 du 21 février 2022 autorisant le Maire à missionner le cabinet EPURE INGENIERIE pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la construction de la chaufferie collective bois et son réseau de chaleur ; Considérant la réunion du 11 avril 2023 pour la présentation de l'avant-projet définitif dans le cadre de l'opération chaufferie bois et réseau de chaleur ; Considérant la délibération n° DE_2023_048 du 13 avril 2023 augmentant l'enveloppe budgétaire de l'opération Chaufferie Bois Collective et réseaux de chaleur ; Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet (PRO) ; Après présentation des principales caractéristiques de l'APD chaque élu ayant été destinataire de celui-ci avant réunion du Conseil Municipal ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **APPROUVE** l'avant-projet définitif relatif à la construction de la Chaufferie Bois Collective et réseaux ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

N° 64) OPERATIONS DIVERSES

Considérant la délibération n° DE_2022_026 du 22 mars 2022 créant une opération d'investissement consistant en la prise en charge d'opérations d'investissement de 2 000 € HT maximum dénommée opération "diverses" pour l'année 2022 selon une enveloppe maximale annuelle de 12 000 € TTC ; Considérant la volonté de la commune, après lecture faite du bilan des opérations diverses de l'année 2022, de reconduire cette opération ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **CREÉ** l'opération "Opérations Diverses" consistant en la prise en charge de factures d'investissement d'un montant maximum de 2 000 € HT avec tacite reconduction chaque année si besoin ; **ALLOUE** une enveloppe budgétaire d'un montant de 12 000 € TTC à cette opération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires ; **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif.

N° 65) CAMPAGNE STERILISATION DES CHATS 2023

Délibération annulant et remplaçant la délibération n° DE_2023_007 du 30 janvier 2023. Considérant que depuis quelques années, la Fondation 30 Millions d'Amis accompagne les communes dans la mise en place de campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants respectueuses du bien-être animal ; Considérant que cet accompagnement prend la forme d'une convention annuelle avec la Fondation 30 millions d'amis, par laquelle la commune s'engage à participer, au financement des actes de stérilisation et d'identification ; Considérant les campagnes de stérilisation menées précédemment et la nécessité de poursuivre cette gestion des populations de chats errants sur la commune ; Considérant que les précédentes campagnes ont permis une amélioration des contrôles des populations ; Considérant l'intérêt de mener une campagne précoce avant le printemps ; Considérant que la Fondation 30 Millions d'Amis prendra en charge les frais de stérilisation et d'identification des chats errants et qu'en contrepartie la Fondation 30 Millions d'Amis demande une participation de la commune aux frais vétérinaires ; Considérant que cette participation doit être versée à la Fondation 30 millions d'amis avant le début des interventions, selon les estimations du nombre de chats ; Pour 2023, le nombre de chats errants à stériliser est estimé à 40 ; Considérant les montants maximums d'aide par acte sur lesquels la Fondation 30 millions d'amis peut s'engager :

- 50 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)
- 40 € TTC pour une castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)

Considérant le souhait de la Fondation que la commune s'engage sur les mêmes montants avant début des interventions ; Monsieur Frédéric DREVET ne participe pas au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DECIDE** la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification pour 40 chats errants ; **ALLOUE** une enveloppe budgétaire de 1 800 € pour la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants 2023 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle 2022 avec la Fondation 30 millions d'amis.

N° 66) DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE POUR LOYERS IMPAYES : CARMEN SARAS

Considérant la délibération n° DE_2022_012 du 27 janvier 2022 décidant une stricte lecture du bail liant Mme Saras et la commune de La Vège-les-Bains avec respect du préavis de 6 mois et demandant le versement des 6 loyers dus après déclaration de volonté de mettre fin au dit bail ; Considérant la demande de remise gracieuse sur les loyers dus de Mme Carmen SARAS ; Considérant la situation familiale et financière de Mme Carmen SARAS ; Considérant que le montant de la somme due par Mme Carmen SARAS s'élève à 6 102.62 € ; Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'accorder à Mme Saras une remise gracieuse correspondant à 3 mois de loyers ; Monsieur Jean-François MAURICE ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ACCORDE** une remise gracieuse pour la somme de 2 420.85 € correspondant à trois mois de loyers.

N° 67) TARIFS FUNÉRAIRES

Délibération annulant et remplaçant les délibérations n° DE_2018_112 du 13 septembre 2018, DE_2018_159 du 6 décembre 2018, DE_2020_124 du 15 octobre 2020 et DE_2021_002 du 19 janvier 2021. Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des délibérations relatives aux durées et tarifs des concessions de cimetière, columbarium, des concessions des cavurnes et des caveaux pratiqués sur les communes déléguées de Bains-les-Bains, Harsault et Hautmougey. Considérant la nécessité de fixer les durées et tarifs des concessions ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **FIXE** comme suit les durées et tarifs funéraires pour les cimetières de la commune de La Vège-les-Bains :

- CONCESSION SIMPLE :

- * 15 ans : 100 €
- * 30 ans : 150 €

DECIDE la répartition des produits funéraires comme suit :

- * 75 % pour le budget communal
- * 25 % pour le budget CCAS

- CONCESSION AVEC CAVEAUX : 30 ans : 1 450 € détaillé comme suit :

- * concession simple 30 ans : 150 €
- * caveau : 1 300 € à l'achat

PRECISE qu'en cas de renouvellement de la concession, le tarif est fixé à :

- * 15 ans : 100 €
- * 30 ans : 150 €

DECIDE la répartition des produits funéraires comme suit :

- * 75 % pour le budget communal
- * 25 % pour le budget CCAS
- * caveau 100 % pour le budget communal.

- CAVURNES :

- * 15 ans : 360 €
- * 30 ans : 660 €

DECIDE la répartition des produits funéraires comme suit :

- * 75 % pour le budget communal
- * 25 % pour le budget CCAS

- COLUMBARIUM (1 case) :

- * concession 15 ans : 700 €
- * concession 30 ans : 1 000 €

DECIDE la répartition des produits funéraires comme suit :

- * 75 % pour le budget communal
- * 25 % pour le budget CCAS

Dispersion des cendres au jardin du souvenir : suppression de la taxe funéraire suite à la loi de finances 2021

N° 68) AIDE A LA PIERRE LOGEMENTS VACANTS : AVENANT AU REGLEMENT

Considérant l'aide à la pierre proposée par la commune dans le cadre de travaux relatifs à des logements vacants depuis à minimum 2 ans et consistant en une prime correspondant à 2,5 % du montant des travaux TTC selon un plafond fixé à 2 000 € et une enveloppe budgétaire fixée à 20 000 € ; Considérant les périmètres prioritaires définis par délibération sur lesquels s'appliquent cette aide à la pierre ; Considérant l'avenant défini par délibération selon lequel si l'enveloppe budgétaire annuelle n'est pas totalement fléchée au 1er juin de l'année selon le périmètre prioritaire des primes peuvent être octroyée hors périmètre jusqu'à consommation totale de l'enveloppe budgétaire ; Considérant la demande d'aide à la pierre concernant des travaux sur des logements non vacants depuis au moins 2 ans à l'instant de la demande mais qui étaient vacants depuis au moins 2 ans à l'occasion de leurs acquisitions ; Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DECIDE** que cette aide ne sera possible que dans la mesure à l'enveloppe budgétaire annuelle globale de 20 000 € ne soit pas consommée au 1er juin de l'année dans le cadre de l'aide classique (aide sur des logements vacants depuis plus de 2 ans à l'occasion des travaux).

N° 69) CIRCUITS VTT DU PETR DU PAYS D'EPINAL : PASSAGE D'ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE A LA VÔGE-LES-BAINS

Sur proposition de Monsieur le Maire ; Vu la demande présentée par le PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges ; Et après avoir pris connaissance des itinéraires concernés par la pratique du Vélo Tout Terrain ; En ce qui concerne les voies communales et chemins ruraux ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, S'ENGAGE :

- à conserver aux chemins d'intérêt touristique (circuits VTT) retenus sur son territoire, leur caractère ouvert au public ;
- à ne pas les aliéner ;
- à y maintenir la libre circulation du vélo tout terrain, en particulier par un entretien régulier des chemins en lien avec les services du PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges ;
- à empêcher l'interruption (pas de clôtures) sur les chemins publics et sur les chemins privés ouverts sur autorisation des propriétaires ;
- à accepter un balisage conforme à celui défini par la Fédération Française de Cyclisme et l'implantation du ou des points d'accueil et d'information ;
- et à prévoir le remplacement des itinéraires par des itinéraires de substitution en cas de modifications (suppression, remembrement, cession, ...) en lien avec les services du PETR.

N° 70) PROJET MANUFACTURE : SOUTIEN

Considérant l'entretien entre Monsieur le Maire et Monsieur BOUVIER, propriétaire de La Manufacture Royale pendant lequel celui-ci a présenté son projet tel que décrit ci-dessous :

« La Manufacture Royale de Bains-les-Bains est un ancien site industriel du XVIIIème siècle qui accueille aujourd'hui des locataires à l'année ainsi que des vacanciers et des curistes dans ses nombreux bâtiments d'habitation. Classé ISMH, le domaine accueille également chaque année plusieurs milliers de touristes et des visites guidées sont organisées deux fois par mois. Afin d'améliorer l'accueil d'un nombre croissant de visiteurs, la Manufacture Royale a décidé d'ouvrir en 2023 un commerce sédentaire multi-service. Pour ce faire, une nouvelle société de boulangerie, restauration rapide et vente de produits du pays, dénommée *La P'tite Pause de la Manufacture* s'installe sur place en mai. Les horaires d'ouverture de *La P'tite Pause de la Manufacture* seront les suivants : du mercredi au dimanche de 7 h 30 à 10 h et de 11 h 30 à 18 h 30.

Produits à la vente : différents pains à l'ancienne, viennoiseries, quiches, tartes, glaces (en saison), café, thé et autres boissons, produits du terroir : miel biologique, bières locales, jus de pomme maison. ...

Pour pouvoir répondre aisément aux demandes croissantes des habitants, nous souhaitons déposer un dossier de financement auprès d'un nouveau dispositif lancé par l'Etat, permettant de bénéficier d'un accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural (aide à l'aménagement des locaux et à l'acquisition de matériel professionnel). Les acteurs privés sont éligibles à ce dispositif, sous réserve de disposer de l'appui de la collectivité territoriale d'implantation. »

Considérant que 25 habitants vivent sur le site de la Manufacture Royale à l'année, à 3 kilomètres du centre-bourg de Bains-les-Bains, et peuvent parfois rencontrer des difficultés de mobilité ; Considérant que ce projet n'entre pas en concurrence avec les objectifs actuels de la collectivité concernant la redynamisation du tissu commercial du centre-bourg de la commune déléguée de Bains-les-Bains, et notamment celui de la Place du Dr. André-Leroy et ses abords ; Considérant en outre la localisation de la Manufacture Royale en bordure du Canal des Vosges et de la Véloroute La Voie Bleue (VR50) et donc la portée touristique de ce projet ; Considérant la sollicitation de Monsieur Frédéric BOUVIER pour que le Conseil Municipal de La Vège-les-Bains apporte son soutien à cette démarche, soutien sans lequel il ne peut candidater au dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ; **SOUTIEN** le projet de création d'un commerce sédentaire multi-service avec boulangerie, restauration rapide et vente de produits du pays sur le site de la Manufacture Royale.

N° 71) INTEGRATION DE LA COMMUNE DE LA HAYE AU SIVOS DE BAINS-LES-BAINS : ACCORD

Considérant le document reçu concernant l'étude d'impact de l'intégration de la commune de la Haye au sein du SIVOS document élaboré par la commune de La Haye avec l'appui des élus et services du SIVOS ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **CONFIRME** son approbation de l'intégration de la commune de La Haye au sein du SIVOS de Bains-les-Bains à compter de la rentrée 2023 approbation votée à l'unanimité le 23 mars 2023 (DE_2023_032).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- *Agenda commémoratif et associatif :*

Monsieur le Maire souligne le succès rencontré à l'occasion des dernières manifestations associatives festives :
Fête de la tulipe : 16 avril - Comité des Fêtes de Hautmougey
Théâtre les 15 avril et 6 mai - MJC
Repas de l'UEOCLVB le 21 avril
Marche populaire : 23 avril - Association des Pompiers de Harsault
Ainsi que la participation importante constatée à l'occasion des différentes cérémonies patriotiques survenues dans le mois.

Libération des Camps – Bains les Bains le 29 avril
Fête de la Victoire à Harsault, Hautmougey, Bains les Bains le 8 mai

- Projets :

* **Opération place de la Carmagnole** : le 26 avril s'est déroulée une réunion en présence du CAUE relative à la place de la Fête, la Carmagnole à Harsault. Le projet prend de l'ampleur et de la consistance.
Le Conseil communal d'Harsault se réunira le 22 mai afin de donner son avis sur l'avenir de la Maison Didelot. Celui-ci sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au mois de juin.

* **Arboretum** : une rencontre a eu lieu le 4 mai avec le Maître d'œuvre choisi par le Conseil Municipal, Monsieur VALENTIN, cabinet Haha.

* **Rénovation – restructuration de 2 places (place de la Mairie, place de la Fête)** : une rencontre s'est déroulée le 4 mai avec le CAUE afin de préciser le devenir de ces places et alentours.

- Agendas :

* **Mémorial dédié au Devoir de Mémoire Civile** : Monsieur le Maire invite l'ensemble des Conseillers Municipaux à participer le 23 mai à 18 H 30 au lancement officiel de l'Image d'Antonio Garcia relative au Mémorial du Devoir de Mémoire Civile de LA VÔGE-LES-BAINS.

* **Conseil Municipal** : Monsieur le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal pourrait intervenir rapidement avec pour points principaux et urgents à l'ordre du jour, l'attribution des Marchés de Voirie 2023 et déconstruction – aménagement du 3 rue Pasteur.

LA VÔGE-LES-BAINS le 6 juin 2023
Le Maire



Frédéric DREVET